



Droit sur vente maison apparteneny a des enfants

Par **lainlain**, le **20/03/2012** à **20:32**

Bonjour, mon pere a acquis une maison avant un re mariage .nous sommes 4 enfants de ce pere .sa femme veut vendre la maison,mais la maison est au nom des 4 enfantsquels sont nos droit svp...merci

Par **Michel**, le **21/03/2012** à **11:11**

Bonjour,

Si la maison est au nom des enfants, seuls eux peuvent la mettre en vente. Votre belle mère ne peut pas la vendre.

Michel

Legalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **Bernard**, le **21/03/2012** à **14:50**

Mon père et ma mère sont décédés. Nous sommes 8 enfants, nous avons un acheteur potentiel pour la maison de nos parents défunts à un prix qui nous satisfait. 5 d'entre nous ont signés une
une autorisation de vente ,les 3 autres doivent t'ils nous envoyer une procuration ou un

accord écrit pour la vente de cette maison? SOUS QUELLE FORME ET EN QUELS TERMES. Bien sûr l'acte de vente sera rédigé chez un notaire.

Ma sœur veut donner procuration à son petit ami du moment pour se substituer à elle, celui-ci a beaucoup d'influence sur elle, en a-t-elle le droit et est-ce que cela est légal.

Merci pour votre réponse.